



LOUHOSSOA  
—LUHUSO—

Conseil du 18 janvier 2019

20190005

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures 30 sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPUY 1er Maire-Adjoint de la Commune de LOUHOSSOA.

**Etaient présents (10)** : ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, ROUX Laurent : Conseillers

**Etaient excusés (5)** : HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, OLHAGARAY Michel, OSPITAL Marie Dominique.

**Secrétaire** : ALZURI Isabelle

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Eclairage public neuf (SDEPA) 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18EP090
---------	--

Monsieur Gilbert DUPUY, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public: pose et raccordement des luminaires de l'Eglise

Monsieur Gilbert DUPUY, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Eclairage public neuf (SDEPA) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur Gilbert DUPUY, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	11 735,42 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 173,54 €
- frais de gestion du SDEPA	488,98 €
TOTAL	13 397,94 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	3 227,24 €
- F.C.T.V.A.	2 117,59 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	7 564,13 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	488,98 €
TOTAL	13 397,94 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
pour extrait conforme,

Fait à Louhossoa, le 19 janvier 2019,  
Par Obligation,

MONSIEUR Gilbert DUPUY  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

